



Démarche d'engagements mutuels

- Établissements -

L'établissement qui accepte la démarche s'engage à :

- **Nous aider à trouver un·e ambassadeur·rice** parmi ses étudiant·e·s ;
- Avec l'aide de l'ambassadeur·rice, **constituer un groupe de travail** ;
- **S'emparer du benchmark des solutions** réalisées en France et co-construire avec les acteurs locaux et nationaux des propositions d'engagements pour débloquer d'autres initiatives.

Remarque : La signature finale des Accords de Grenoble **n'est pas obligatoire**.

La COP2 Étudiante s'engage à :

- **Être à l'écoute** des demandes particulières de l'établissement ;
- **Organiser** un événement de clôture qui permettra de conclure sur les décisions des GT, ainsi que la signature des accords.
- **Organiser** un Festival constitué entre autres de conférences et de débats, ainsi qu'un Forum, qui amèneront des savoirs et des échanges à différents niveaux de technicité, pour alimenter les réflexions et la prise de conscience des participant·e·s sur les enjeux climatiques.